PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS

L'ÉCHO DE PETITE-RIVIÈRE
DÉCEMBRE 2021

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE–RIVIERE-SAINT-FRANCOIS

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS, QUE :

Avis vous est par la présente donné par le soussigné, directeur-général et greffier-trésorier de la municipalité :

QU'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Petite-Rivière –Saint-François, se tiendra et est convoquée par monsieur le maire Jean-Guy Bouchard, conformément à la Loi sur le Code Municipal pour le dépôt, la présentation et l'acceptation du Plan triennal d'immobilisation (PTI) 2022-2024, laquelle séance extraordinaire se tiendra :

MARDI LE 21 décembre 2021 À 18H30

PAR VISIOCONFÉRENCE

Lors de cette séance, il sera pris en considération spécifiquement les sujets suivants :

1- Ouverture de la séance
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Présentation et adoption du plan triennal d'immobilisation 2022-2024
4- Période de questions du public
5- Levée de la séance

Note : Il est à souligner que les délibérations de cette séance extraordinaire ainsi que la période des questions porteront exclusivement sur le plan triennal d'immobilisation 2022-2024.

DONNÉ ET FAIT EN LA MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS CE 13e JOUR DE DÉCEMBRE 2021.

Stéphane Simard, d.g. & gref.-très.

DOSSIERS DISCUTÉS LORS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2021

Le conseil municipal de Petite-Rivière Saint-François adopte le règlement no 677-1-1 lors de la séance extraordinaire. Ce règlement remplace le projet de règlement no 659 modifiant le règlement de zonage no 603, ce dernier projet de règlement (no 659) n'étant jamais entré en vigueur.

Le conseil municipal autorise le permis de construction au 669 rue Principale suite au sinistre par le feu.

Le conseil municipal renouvelle les services de madame Françine Dufour à titre de consultante pour des dossiers précis et ses services seront facturés à la municipalité.

La conseil municipal effectue le premier versement au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

Le conseil municipal demande une révision de son dossier relatif à l'octroi de 12 places en garderie sur le territoire du CPE du Soleil à la Lune en demandant à la député Émilie Foster de soutenir le projet de CPE et fasse valoir, au près du Gouvernement , les besoins particuliers de la municipalité et du milieu.

DOSSIERS DISCUTÉS LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021

Le conseil municipal de Petite-Rivière Saint-François adopte le règlement no 686 concernant l'augmentation du fond de roulement. Le conseil est autorisé à augmenter son fonds de roulement d'un montant de 275 000 $.
Cela portera le fonds de roulement de la municipalité à 780 000 $.

Le conseil municipal reçoit le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers suivants :

·M. Jean-Guy Bouchard, maire
·M. François Fournier, siège no 1
·Mme Catherine Coulombe, siège no 2
·Mme Vivianne de Bock, siège no 3
·M. Israël Bouchard, siège no 4
·M. Jacques Bouchard, siège no 5
·M. Bernard Duchesne, siège no 6

Le conseil municipal autorise l'adhésion du responsable de l'urbanisme et de l'inspecteur en bâtiment, à la Combeq pour l'année 2022, pour un montant de 873.82 $.

Le conseil municipal confirme l'octroi d'une somme de 5 000 $ au Projet de Parcours artistique.

Le conseil municipal adopte le calendrier des séances ordinaire pour 2022 :
·18 janvier
·08 février
·08 mars
·12 avril
·10 mai
·14 juin
·12 juillet
·09 août
·13 septembre
·11 octobre
·08 novembre
·13 décembre

Le conseil municipal autorise l'achat de quatre (4) billets à 157.21 $ l'unité, incluant les taxes applicables, pour le Rendez-vous en gestions des ressources humaines 2022 qui se tiendra le 10 février prochain.

Le conseil municipal donne le mandat la firme Tétra Tech pour réaliser la conception des travaux de stabilisation du cours d'eau pour une somme de 13 500 $.

DOSSIERS DISCUTÉS LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021

Le conseil municipal prend acte du dépôt des rapports d'audit de conformité en lien avec l'adoption du budget et l'adoption du plan triennal d'immobilisation (PTI).

Le conseil municipal accepte de payer la contribution annuelle à la Croix-Rouge de 170 $ afin de respecter la lettre d'entente signée sur le soutien aux sinistrés.

Le conseil municipal nomme monsieur Stéphane Simard, directeur général et greffier-trésorier, comme responsable de l'accès aux documents, et ce, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme, suite à la demande pour le lot 4 793 011 Chemin Jacques-Labrecque qui devait faire l'objet de l'avis du Comité en vertu du Règlement sur les PIIA;
Et autorise le responsable de l'émission des permis, à émettre ledit permis demandé dans le respect des normes de localisation des espaces de stationnement.

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme, suite à la demande pour le lot le Lot 5 292 173 Chemin du Haut-Lieu qui devait faire l'objet de l'avis du Comité en vertu du Règlement sur les PIIA;
Et autorise le responsable de l'émission des permis, à émettre ledit permis demandé.

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et appui le projet de développement résidentiel-mixte formulé par les promoteurs du lot 4 791 827, en conformité aux articles 12.4.1 à 12.4.4 du règlement de zonage #603, conditionnement à la réception d'une confirmation qu'il ne s'agit pas d'un milieu humide.

Le conseil municipal accorde une mainlevée partielle de son hypothèque inscrite au Livre foncier de la circonscription foncière de Charlevoix 2, le 15 mars 2021, sous le numéro 25 540 820, et, en ce qui concerne le lot numéro 5 832 156 du Cadastre du Québec.

DOSSIERS DISCUTÉS LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021

Le conseil municipal accorde une mainlevée partielle de son hypothèque inscrite au Livre foncier de la circonscription foncière de Charlevoix 2, le 15 mars 2021, sous le numéro 25 540 820, et ce, en ce qui concerne le lot numéro 5 832 156 du Cadastre du Québec

Le conseil municipal de accepte de contribuer pour une somme de 150 $ à la collecte de fonds de l'OPP de l'école Saint-François.

Le conseil municipal demande à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, de prolonger de 90 jours le délai pour tenir un scrutin référendaire sur les règlements 677-2 et 677-3.

Le conseil municipal entérine l'achat d'un numériseur de documents pour le service d'urbaniste.
Le coût d'achat du numériseur ne dépasse pas 700 $ plus les taxes applicables;

Le conseil municipal accorde une mainlevée partielle de son hypothèque inscrite au Livre foncier de la circonscription foncière de Charlevoix 2, le 15 mars 2021, sous le numéro 25 540 820, et ce, en ce qui concerne le lot numéro 5 832 136 du Cadastre du Québec.

Le conseil municipal achète des tapis hivernaux réutilisables pour les locaux municipaux ainsi que l'entrée de la salle municipale.
Le coût d'achat des tapis ne dépasse pas 900 $ plus les taxes applicables.

CALENDRIER 2022 DE LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

18 JANVIER
08 FÉVRIER
08 MARS
12 AVRIL
10 MAI
14 JUIN
12 JUILLET
09 AOÛT
13 SEPTEMBRE
11 OCTOBRE
08 NOVEMBRE
13 DÉCEMBRE

Toutes les séances ordinaires se tiendront le 2ème mardi de chaque mois à l'exception de la séance du mois de janvier 2022.

Les séances débutent à 19H30.

L'ordre du jour sera communiqué le vendredi avant la séance via le Facebook Municipal, l'application voilà et le site internet.

Pour la période du temps des fêtes, les bureaux municipaux seront fermés

DU 23 DÉCEMBRE À MIDI AU 4 JANVIER INCLUSIVEMENT

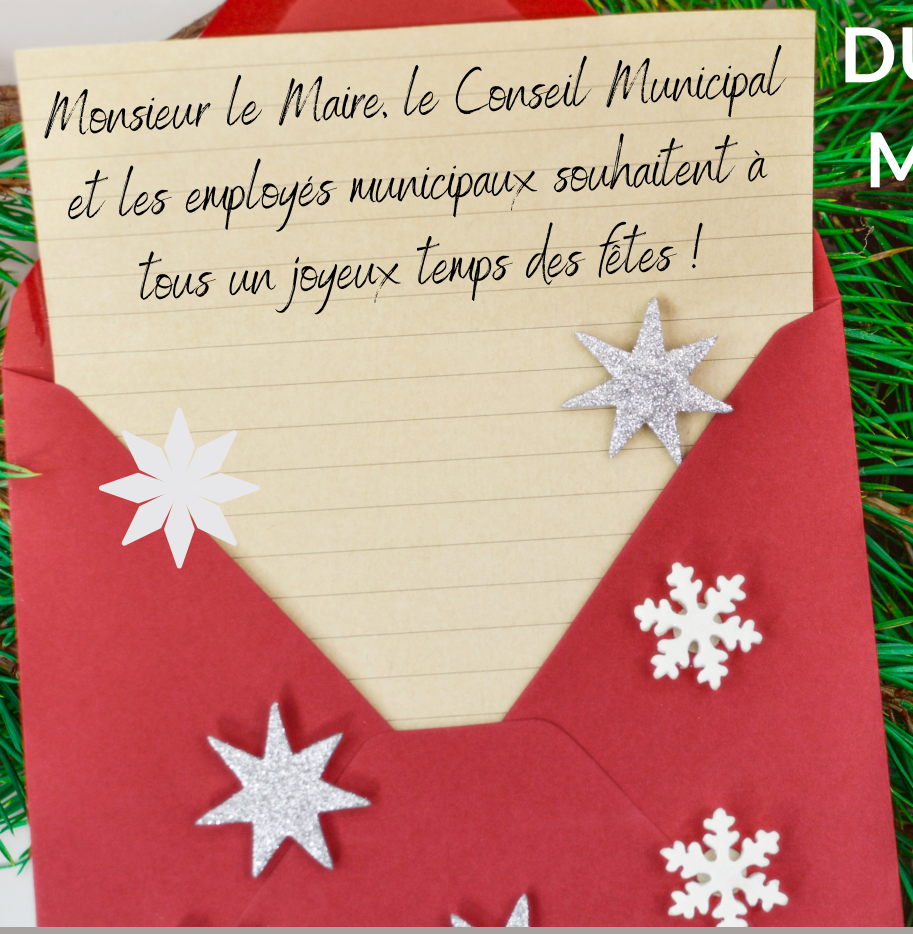

LE SERVICE INCENDIE VOUS SOUHAITES DE JOYEUSES FÊTES

SOYEZ PRUDENT AVEC LES CENDRES CHAUDES !

Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

NOS CONSEILS POUR LES FÊTES

ARBRE DE NOËL

- Installez votre sapin naturel ou artificiel loin d'une source de chaleur (plinthe électrique, chaufferette, foyer, etc.).
- Placez le sapin naturel dans un récipient rempli d'eau et arrosez le pied de l'arbre tous les jours.
- Surveillez la collecte de votre municipalité après les Fêtes pour vous défaire de votre sapin naturel écologiquement.
- Choisissez un sapin artificiel plutôt qu'un sapin naturel pour diminuer les risques d'incendie.

LUMIÈRES DÉCORATIVES

- Choisissez des lumières homologuées CSA ou ULC. Vérifiez si elles sont en bon état et installées selon les directives du fabricant.
- Éteignez-les la nuit ou avant de quitter votre résidence.

BOUGIES

- Ayez toujours à l'œil les chandelles allumées.
- Placez vos bougies sur une surface stable et loin de toute matière inflammable.
- Gardez-les hors de la portée des enfants et des animaux.
- Éteignez toutes les bougies avant de quitter une pièce ou votre domicile.
- Privilégiez les bougies DEL pour une utilisation sans risque.

CUISINE DES FÊTES

- Évitez toutes distractions lorsque vous faites cuire des aliments (sortir fumer, parler au téléphone, consulter les médias sociaux, etc.).
- Ne rangez pas d'objets dans le four ou sur la surface de cuisson.
- Éloignez les enfants de la cuisinière.
- Prenez soin de bien éteindre les appareils de cuisson avant de quitter la pièce ou votre domicile.

AVERTISSEURS DE FUMÉE ET PILES

- Il est important d'avoir un avertisseur de fumée en bon état par étage.
- Pensez à prévoir des piles supplémentaires afin de ne jamais prendre celles de vos avertisseurs pour mettre dans les appareils ou jouets à piles.
- Choisissez un avertisseur de fumée avec une pile au lithium d'une durée de 10 ans afin de vous assurer d'être en sécurité à plus long terme.

APPAREIL DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE PORTATIF

- Branchez l'appareil directement dans la prise.
- Utilisez toujours un appareil homologué CSA ou ULC.
- Éteignez-le la nuit ou avant de quitter votre résidence.
- Éloignez de l'appareil toute matière inflammable dans un rayon de un mètre.

RALLONGES ÉLECTRIQUES

- Utilisez des cordons de rallonge homologués CSA ou ULC.
- Ne surchargez pas le circuit électrique. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.
- Remplacez tout cordon endommagé ou dégageant de la chaleur.

SORTIES ET VOIES D'ACCÈS

- Déneigez vos sorties, vos balcons, votre terrasse et vos fenêtres après chaque chute de neige.
- Assurez-vous que les voies d'accès menant à ces sorties sont dégagées.

CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes dehors dans un contenant métallique muni d'un couvercle en métal.
- Gardez la chaudière de cendre à un minimum de un mètre de toute matière combustible
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

BRÛLEUR À FONDUE

- Posez le brûleur sur une surface stable qui supporte la chaleur.
- Ne le remplissez jamais lorsqu'il est chaud. Utilisez plutôt un second brûleur.
- Privilégiez un poêle à fondue électrique.

SI-043 (2020-12)

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Québec.ca/prevention-incendies

La municipalité tient a vous rappeler le calendrier de cueillette des matières résiduelles. Vous devez sortir vos bacs la veille de la journée de la cueillette et les retirer le jour de la cueillette. Des constats seront émis aux contrevenants qui dérogent du règlement.

Voici des extraits du règlement no 497 - Relatif à la gestion des matières résiduelles, adopté le 13 août 2012 :

CHAPITRE 5
MODALITÉ DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

PÉRIODE DU DÉPÔT DES BACS
Les matières résiduelles des unités desservies à la rue doivent être déposées après 18:00 la veille du jour prévu de la collecte. Les bacs doivent être retirés dans la même journée que la collecte.

LOCALISATION DES BACS
Le bénéficiaire devra placer les bacs roulants à proximité du trottoir, de la bordure ou de l'emprise de la rue. Toutefois, en aucun cas ils ne doivent êtres placés dans la rue, sur le trottoir ou sur la piste cyclable.

COLLECT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES NON EFFECTUÉE
Si la collecte des matières résiduelles n'a pas été effectuée par l'entrepreneur le jour prévu de la collecte, le propriétaire, le locataire ou l'occupant de l'unité desservie doit en aviser la MRC de Charlevoix dans un délai maximum de 24 heures.

CHAPITRE 10
DISPOSITIONS PÉNALES ET SANCTIONS

CONTRAVENTIONS
Quiconque contrevient à l'une des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 200$ pour une première infraction, si le contrevenant est une personne physique, et d'une amende minimale de 400$ pour une première infraction, si le contrevenant est une personne morale. En cas de récidive, les amendes minimales sont doublées.

Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus. Si une infraction se continue, elle constitue jour par jour une infraction distincte.

L'hiver est maintenant bien installé à Petite-Rivière !

L'équipe des travaux publics demande votre collaboration !

Avec l'hiver, l'importance de ne pas laisser les bacs à ordures en bordure du chemin est justifiée.

Les camions de déneigement doivent avoir tout l'espace pour gratter la neige en bordure du chemin, pour la sécurité des usagers.

Les bacs trop près du chemin ne pourront pas tous être évités. Il est de votre responsabilité de vous assurer que vos bacs ne nuisent pas à l'équipe des travaux publics.

BONNE FAÇON

MAUVAISE FAÇON

CALENDRIER DE COLLECTE

PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS

INCLUANT LE CHEMIN DE LA MARTINE, SECTEUR BAIE-SAINT-PAUL ET LA ROUTE 138 DU CROISEMENT DE LA MARTINE VERS PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS.

2022

JOURNÉES DE COLLECTE

ORDURES : MARDI

RECYCLAGE : MERCREDI

COMPOST : JEUDI

RÉSIDUS VERTS

Mettez vos sacs en papier ou contenants retournables en bordure de la voie publique le dimanche avant la semaine de collecte prévue.

Aucun sac en plastique ne sera collecté, utilisez des sacs en papier.

ENCOMBRANTS

Collecte sur réservation, vérifiez notre site Internet et surveillez votre journal local pour les dates de réservation.

Matières non admises: pneus, matérieaux de construction, produits dangereux, appareils réfrigérants et matériel électronique.

JANVIER

L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31				

FÉVRIER

L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28				

MARS

L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

AVRIL

L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

MAI

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

JUIN

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	

JUILLET

L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

AOÛT

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31		

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

OCTOBRE

L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31				

NOVEMBRE

L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30		

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

MRC de Charlevoix
mrccharlevoix.ca • 418-435-2639 poste 6012 • gmr@mrccharlevoix.ca • MRC de Charlevoix

GUIDE DU TRI

COMPOST

IMPORTANT Déposer les matières en vrac dans le bac ou dans des sacs en papier brun.

Les résidus de cuisine, de jardin et le papier et le carton souillé.

RÉCUPÉRATION

IMPORTANT Déposer les matières en vrac dans le bac.

Les contenants, emballages et imprimés en papier, carton, métal, verre ou plastique AVEC LOGO.

DÉCHETS

IMPORTANT Aucun résidu de cuisine ne doit s'y retrouver.

Le plastique sans logo, les matières mélangées et autres objets.

MRC de Charlevoix
mrccharlevoix.ca • 418-435-2639 poste 6012 • gmr@mrccharlevoix.ca • MRC de Charlevoix

Message du service de l'Urbanisme

Décembre, c'est le mois des réunions de famille et des réjouissances de fin d'année. Les enfants prennent un répit de l'école et on en profite pour se réunir et célébrer. Si, dans l'immense majorité des cas, ces réunions se déroulent sous le signe de l'harmonie, il peut arriver parfois que des mésententes viennent envenimer nos relations. Un peu comme nos relations avec nos voisins…

Avant de déposer une plainte à la Municipalité contre un voisin, un locataire ou un propriétaire, vous devez être bien conscient des conséquences possibles de ce geste. Vos relations pourraient être définitivement rompues et la situation envenimée. Les relations entre personnes sont parfois devenues difficiles par une mauvaise communication et surtout par une mauvaise approche. Une conversation polie et sans accusation est à privilégier pour éviter la gradation de conflits inutiles.

Échangeons avec nos pairs comme nous voudrions que ces derniers échangent avec nous.

Votre voisin vous dérange ? Avez-vous pris la peine de communiquer avec lui, pour lui faire part de votre problème? C'est en se parlant que l'on finit par se comprendre ! Nos différents sont souvent bien plus petits que ce que l'on pensait à l'origine. Dans la plupart des cas, un échange verbal ou écrit cordial permet de régler la situation.

Ainsi, avant de déposer une plainte trop rapidement, assurez-vous que vous avez fait tous les gestes et les efforts nécessaires avant d'en arriver à cette dernière situation.

Dates de tombés des demandes assujetties à l'analyse du Comité Consultatif d'Urbanisme (C.C.U.)

Vous souhaitez faire une demande de permis nécessitant l'obtention d'une dérogation mineure ? Ou encore, vous souhaitez faire une demande de permis à la Municipalité pour une propriété assujetti aux règlements suivants :

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Bonne nouvelle, le calendrier des rencontres du Comité Consultatif d'Urbanisme pour l'an 2022 seront prochainement mis en ligne, sur notre site internet. Du même coup, nous vous invitons à jeter un coup d'œil sur la section Urbanisme. Cette dernière fut mise à jour dernièrement. Vous y trouverez un florilège d'information toutes plus intéressantes les unes que les autres, notamment sur les résidences de tourisme. Vous pourrez même y faire des demandes de permis en ligne !

APPEL DE CANDIDATURES – COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (C.C.U.)

La municipalité de Petite-Rivière-Saint-François invite les citoyens et citoyennes intéressés à faire partie du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à présenter leur candidature afin de pourvoir à un poste vacant.

Le C.C.U. discute des enjeux et fait des recommandations au Conseil municipal en matière d'aménagement et de planification du territoire ainsi qu'en matière de réglementation d'urbanisme.

Les principales tâches consistent à prendre connaissance de la documentation fournie par le service de l'urbanisme et à assister aux séances du Comité pour discuter des projets (dérogations mineures, plans d'implantation et d'intégration architecturale, changements réglementaires, etc.).

Les séances se tiennent généralement le 3ième lundi de chaque mois à 18h30 à l'hôtel de ville. Le mandat est d'une durée de 2 ans, susceptible d'être renouvelé par le conseil municipal. Un dédommagement monétaire est offert aux membres du Comité en échange de leur présence aux réunions.

Toutes les personnes intéressées doivent déposer leur candidature accompagnée d'une lettre de motivation à l'attention de Monsieur Michel Thibodeau, Responsable du Service de l'urbanisme et de l'environnement, avant le 13 janvier 2022, à urbanisme@petiteriviere.com ou par la poste au 1067, rue Principale, Petite-Rivière-Saint-François (Québec), G0L 2L0

Le Service de l'Urbanisme vous souhaite de très Joyeuses Fêtes de fin d'année. Paix et Bonheur à tous nos citoyens !

Le temps des Fêtes revêt cette année un esprit particulier qui invite à la simplicité.

Toute l'équipe de la bibliothèque municipale Gabrielle-Roy vous souhaite une belle année 2022 !

Remplie de lectures et de belles découvertes littéraires.

Bibliothèque Gabrielle Roy

La Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, en collaboration avec le bureau coordonnateur Soleil à la Lune, entame présentement les démarches pour mettre en branle un projet pilote de relai éducatif. Cette initiative vise à offrir un service de garde en installation de 12 places directement au village au début 2022 et de combler un besoin présentement urgent pour la population riveraine.

Au nom de toutes les familles de Petite-Rivière-Saint-François, merci de prendre le temps de remplir ce petit sondage

https://forms.gle/bVwztK2d2t9BRz5N6

Horaire des Fêtes
ÉPICERIE DU VILLAGE

24 décembre 2021	8h00 a 15h00
25 décembre 2021	FERMÉ
26 décembre 2021	FERMÉ
31 décembre 2021	8H00 A 15H00
01 janvier 2022	FERMÉ
02 janvier 2022	FERMÉ

En 2022, vous êtes invités à devenir membre de l'ACPRSF, qui continuera de promouvoir et défendre les intérêts de tous les contribuables, résidents ou non, en collaborant avec les élus au développement économique et social de Petite-Rivière Saint-François

www.contribuables-prsf.com

information@contribuables-prsf.com

Chères/chers membres
Noël et le jour de l'an ne sont pas annulés!

Encore cette année, les rassemblements seront restreints. La résilience sera de mise afin de créer de nouveaux souvenirs plus heureux les uns que les autres !
Une belle occasion de s'adonner à des passe-temps créatifs, en famille ou amis proches.
Nous vous préparons de belles activités pour l'année à venir, il est toujours temps de contacter Fleurette Racine au 418.632.5294 pour devenir membre.

Que ce Joyeux Noël soit l'aube d'une année de bonheur !

Le CA du regroupement des artistes et artisans

Nous sommes toujours à la recherche de planches à neige pour notre Projet Nouveaux Horizons pour les ainés.

Contactez madame Dominique Lord pour contribuer au 418.632.1034

La surface des planches sera préparée pour ensuite être peinte par des artistes de tous les âges. Les bancs seront installés dans le village.

AVEZ-VOUS VOTRE MÉDAILLE ?

L'enregistrement de votre chien est **OBLIGATOIRE** dans toutes les municipalités de la MRC de Charlevoix.

Il est de la responsabilité de tous les propriétaires ou gardiens de chien de procéder à son enregistrement, ainsi qu'à son renouvellement annuel.

Allez sur notre site internet pour remplir le questionnaire, ou appelez-nous avant de venir directement à la SPCA.

spcacharlevoix.org
25 rue de la Scierie
Saint-Hilation QC G0A 3V0
T. 418 400-8800

25$ pour une première médaille
25$ pour un renouvellement annuel de médaille SANS micropuce
5$ pour un renouvellement annuel de médaille AVEC micropuce (veuillez nous appeler pour bénéficier de ce rabais)
5$ si vous avez perdu votre médaille

http://spcacharlevoix.org/enregistrer-votre-chien/
N'oubliez pas de faire le paiement soit avec PayPal ou en appelant la SPCA

En collaboration avec L'ÉPICERIE DU VILLAGE, vous pouvez dès maintenant apporter vos consignes* en tout temps à l'épicerie, qui redonnera les fonds à l'OPP de l'école St-François

100% des fonds amassés sont investis dans notre école primaire :

- Activités spéciales, fêtes thématiques
- Activités éducatives et sportives
- Amélioration de notre cour d'école
- Et bien plus!

Pour plus d'informations :
418-435-5423

Merci de votre générosité !

Des parents dynamiques et impliqués pour une école vivante et des enfants motivés!

* Le sac de consigne doit être rempli et trié

Que la magie de Noël s'invite dans votre demeure et dans vos coeurs,

La FADOQ de la Montagne Dorée souhaite à tous ses membres de belles fêtes de fin d'année et vous adresse ses meilleurs voeux pour l'année 2022!

JOYEUX ANNIVERSAIRE

aux membres de la FADOQ nés en décembre

2	ROMUALD RACINE
4	PIERRETTE TREMBLAY
6	MARTINE ÉMOND
9	GERMAIN LAVOIE
9	ROBERT BOUCHARD
10	ESTHER BOUCHARD
18	LILIANNE LAVOIE
24	JEAN-NOËL DUFOUR
29	JOCELYN BOUCHARD
30	ROGER BOUCHARD

OFFERT PAR LA FADOQ

POPOTE DE PETITE-RIVIÈRE

MARDI LE 11 JANVIER

Soupe aux tomates

Pâté chinois & légumes

Carré aux dattes

MARDI LE 18 JANVIER

Soupe Alphabet

Macaroni à la viande gratiné

avec pain et salade césar

Gâteau salade de fruits

MARDI LE 25 JANVIER

Soupe WonTon

Nouilles chinoises avec riz & egg rolls

Tarte

Pour vous inscrire, contactez Rachel Lavoie

418.632.1049

ATTENTION ! LE JOURNAL L'ÉCHO CHANGE DE FORMAT EN 2022 !

Dès janvier 2022, nous n'enverrons plus le journal format "papier" directement à toutes les adresses postales de Petite-Rivière.
Dorénavant, si vous désirez recevoir le journal format "papier", vous devrez vous inscrire gratuitement sur la liste d'envoi.

Pour vous inscrire sur la liste d'envoi et ainsi continuer de recevoir votre copie papier, contactez-nous par téléphone au 418.760.1050 ou envoyez un courriel avec votre adresse à : adj1@petiteriviere.com

Le journal est disponible en tout temps et pour tous sur notre site internet / facebook / Voilà!

LA MAGIE DE NOEL A OPÉRÉE ENCORE UNE FOIS CETTE ANNÉE ET A TRANSFORMÉE NOS POMPIERS EN LUTINS PORTEURS DE CADEAUX !

Cette distribution de cadeaux est rendue possible grâce à nos précieux commanditaires :

Mousse Café Coopérative de Solidarité
Le Massif de Charlevoix
Alain Blanchette photographie
Photo Pierre Rochette
Domaine Multis-Bois
Coffrage Bouchard
Menuiserie Eric Velghe
Pro-Hab Charlevoix

Les lutins pompiers ainsi que les organisateurs de la fête de Noël souhaitent aux enfants un Joyeux Noël et une super année 2022 ! Restez sage !

La patinoire sera bientôt ouverte !

Nos employés s'affairent à préparer la patinoire. La date d'ouverture dépendra de Dame Nature !
Nous vous tiendrons informé via les média sociaux de la date officielle !

Nous avons besoin de votre collaboration !

En période de redoux ou après l'arrosage, ne pas marcher sur la patinoire. Les traces laissées par les bottes prennent du temps à réparer et occasionnent des trous dans la glace, ce qui affecte la qualité.

Joyeux Noël